

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

SEANCE DU 18 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit juin, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle des Fêtes sous la Présidence de Monsieur ABELLA Gérard, Maire.

Présents : ABELLA Gérard, LONG Jean-Emmanuel, FARO-TAURINES Bernadette, ARGELIES René, JOFFRE Edith, JACQUET Jean-François, ALBERT Sylvie, LORIZ-GOMEZ Sylviane, PLARD Geneviève, CASSAN Pierrette, ENJALBY Christiane, ENJERLIC Philippe, JAMME-SERRES Arnaud, BONHUIL Frédéric, FERREIRA Sylvie, GIL Sandrine, LACROIX Olivier, DUIVON Stéphane, MORENO Mélanie, MORLA Alexandre, VIEREN Dominique, SIMAEYS Julia, DUMOULIN Alexandre.

Mme Mélanie MORENO a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 4

OBJET : FINANCES – FIXATION DES TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire propose d'appliquer pour l'année 2020 les taux suivants :

TAXES	TAUX 2019	TAUX 2020
FONCIER BATI	18.06 %	18.06 %
FONCIER NON BATI	65.33 %	65.33 %

Taxe d'habitation : Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de la taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019 (16,30 %). Pour l'année 2020, une revalorisation différenciée s'applique pour les bases de la taxe d'habitation. Les bases de taxe d'habitation sur les résidences principales seront revalorisées selon un coefficient de 1,009 alors que les bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants seront revalorisées par un coefficient forfaitaire de 1,012.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les taux d'imposition sus mentionnés pour l'année 2020. (Foncier Bâti et Foncier Non Bâti).

2020-24

Envoyé en préfecture le 22/06/2020

Reçu en préfecture le 22/06/2020

Affiché le

SLO

ID : 034-213400377-20200618-D2020_24-BF

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à 21 voix pour, 2 voix contre (Monsieur DUMOULIN Alexandre
et Monsieur VIEREN Dominique)

APPROUVE les taux d'imposition sus mentionnés pour l'année 2020. (Foncier Bâti et
Foncier Non Bâti).

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Le Maire
Gérard ABELLA

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en
Préfecture le 22/06/2020
Fait à BOUJAN SUR LIBRON
Le 22/06/2020

